

ROQ'4 TRAIL – DIMANCHE 27 AVRIL 2025

ART 1 : ORGANISATION

RUNNING06 organise avec le soutien de la commune de **Roquefort-les-Pins**, la 4^{ème} édition du **ROQ'4 TRAIL**. L'épreuve se déroulera le **dimanche 27 avril 2025**.

ART 2 : PRESENTATION DES EPREUVES

Une course de **14.6 kilomètres en version chronométré** sera prévue pour cette manifestation. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Nous vous recommandons de télécharger la trace au format GPX afin de l'importer sur votre montre connectée. Lien du tracé :

<https://www.visugpx.com/7AcACKj8tS>

Une course de **8.5 kilomètres est prévue également. Ce parcours sera disponible en version chronométré et non chronométré**. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Nous vous recommandons de télécharger la trace au format GPX afin de l'importer sur votre montre connectée. Lien du tracé : <https://www.visugpx.com/Y6vujJuaKg>

Une **course enfant de 1 kilomètre** sera disponible. Cette course est uniquement en version non chronométré. Le parcours a été calculé par GPS Garmin.

ART 3 : PROGRAMME

- 8h00 : Ouverture du village avec le retrait des dossards
- 8h45 : Départ de la course Enfant
- 9h10 : Départ du 14.6 kilomètres
- 9h30 : Départ du 8.5 kilomètres chronométré et non chronométré
- 11h30 : Remise des récompenses

ART 4 : RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement **mi-parcours** vous sera proposé sur le **14.6 kilomètres**. Il sera composé d'**eau** et de **fruits secs**. Le **8.5 kilomètres se fera en auto-suffisance**. Un ravitaillement vous sera proposé à la fin de votre course. Dans le cadre d'un engagement éco-responsable, l'organisation vous recommande d'utiliser votre propre verre réutilisable.

ART 5 : EQUIPEMENT

Il est obligatoire d'avoir avec vous une couverture de survie ainsi qu'une pièce d'identité. L'organisation vous recommande fortement un système d'hydratation rempli au préalable ainsi qu'une réserve alimentaire. Nous vous suggérons d'avoir une montre connectée avec le parcours téléchargé dessus (vous pouvez retrouver le parcours sur www.running06.com). Nous vous déconseillons les écouteurs intra-auriculaire car cela pourrait perturber votre concentration.

ART 6 : SECURITE

La circulation sera fermée par endroit et des accès seront sécurisés par la présence de bénévoles, de barrières, de piquet à drapeau jaune, de rubalise et des agents de police municipale ainsi que la présence des services techniques de la commune de Roquefort-les-Pins.

ART 7 : CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical ou licence FFA en cours de validité est obligatoire pour participer à l'événement. Ils doivent être valide de moins d'un an et pour les certificats médicaux, la mention de « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ». Votre certificat/licence doit nous être remis avant le jour de la course ou lors de la remise des dossards. Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas prendre le départ de la course et votre dossard ne vous sera pas remis. Si vous le remettez le jour de retrait des dossards, il est préférable soit de se munir d'une copie afin que l'organisation puisse la garder, soit de nous l'envoyer par mail à l'adresse suivante contact@running06.com. Vous pouvez également nous fournir un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide de moins de trois mois à compter de la date de la course. Voici le lien pour un PPS : <https://pps.athle.fr/>. Attention depuis le 1er janvier 2019, les licences FFtriathlon et/ou les certificats médicaux pour le triathlon ne sont plus acceptés. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical. Les enfants sont acceptés sur les courses suivantes avec l'autorisation parentale sans certificat médical : course Enfants.

ART 8 : PUCE DE DETECTION

Lorsque vous récupérerez votre dossard, une puce y sera collée au dos. Il ne faut en aucun cas la retirer. Si vous la décollez, votre dossard ne sera ni repris, ni échangé, ni remboursé. La puce détermine le temps et le classement. En cas de fraude ou d'erreur de parcours, l'organisation se réserve le droit de modifier le classement par le temps ou de déclasser un concurrent. Si vous oubliez votre puce le jour de la course, l'organisation ne pourra malheureusement pas vous changer votre dossard. PAS DE PUCE = PAS DE TEMPS = PAS DE CLASSEMENT

ART 9 : DOSSARD

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue coupable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 26 avril 2025 au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu | Team Cap Aventure situé au 131 Av. du Maréchal Lyautey, 06210 Mandelieu-La Napoule, de 10h00 à 18h00 en continu. Le retrait pourra également se faire le jour de la course jusqu'à 10 minutes avant le départ. Si vous n'avez pas fournis votre certificat médical ou licence FFA ou PPS lors de votre inscription et lors de votre retrait des dossards, aucun dossard ne vous sera remis et vous serez considéré comme non-inscrit. Les épingles à nourrice ne sont pas fournies. Le jour de l'épreuve, votre dossard sera à porter sur le devant de votre t-shirt et bien visible.

ART 10 : INSCRIPTIONS

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut pas faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Le 14.9 kilomètres est ouvert à partir de 18 ans. Le 8.5 kilomètres est ouvert à partir de 16 ans. La course enfant est ouverte à partir de 5 ans. Les inscriptions peuvent se faire :

- En ligne sur www.running06.com
- Au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu | Team Cap Aventure
- Le jour de retrait des dossards (si places restantes)
- Le jour de la course (si places restantes)

Les inscriptions en ligne se fermeront le samedi 26 avril 2025 à 00h00 (sous réserve de modification).

ART 11 : TARIFS

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants jusqu'au 11 avril 2025 00h00 :

- Montant pour le 14.9 kilomètres : 23€
- Montant pour le 8.5 kilomètres chronométré et non chronométré : 12€
- Montant pour la course enfant : 5€

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants à partir du 11 avril 2025 00h00 :

- Montant pour le 14.9 kilomètres : 26€
- Montant pour le 8.5 kilomètres chronométré et non chronométré : 15€
- Montant pour la course enfant : 5€

ART 12 : ASSURANCE

Responsabilité civile : l'organisation souscrit à une assurance responsabilité civile auprès d'Abeille Assurances Cannes Foreville pour la durée de l'épreuve. Elle garantit les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents.

Assurance individuelle : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leur dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

ART 13 : RECOMPENSES

Tous les participants auront un t-shirt finisher ainsi qu'une médaille finisher. Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au classement général (scratch) du 14.6 kilomètres et du 8.5 kilomètres seront récompensés. Le premier homme et la première femme de chaque catégorie (sans cumul) seront également récompensés. Les photos prises par Zoom dans l'œil de Fab vous seront offertes par la commune de Roquefort-les-Pins au format numérique le lendemain de la course.

ART 14 : CLASSEMENT

Un classement provisoire sera affiché pendant l'événement. Il sera actualisé toutes les 45 minutes. Le classement définitif sera mis en ligne sur le site www.running06.com après la course. Pour toute réclamation concernant le classement, vous avez 24h à compter de la date de publication des résultats, pour adresser un mail à l'organisateur. Passé ce délai, aucun changement ne sera effectué.

ART 15 : DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fin par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978.

ART 16 : ANNULATION

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue sauf cas suivant : si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation. L'organisation proposera un dossard sur un autre de ses événements ou le report sur l'année suivante (sans frais). L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la course en cas de météo se dégradant défavorablement avant ou durant l'épreuve pour des raisons de sécurité.

ART 17 : ENVIRONNEMENT

Vous vous engagez à respecter l'environnement et les différents espaces traversés lors de votre inscription à cette édition. Il est interdit de jeter ses déchets par terre. Vous devez conserver vos emballages et les mettre à la poubelle à l'arrivée. Vous devez impérativement suivre le chemin balisé, sans couper.

ART 18 : RECLAMATIONS

Pour toute réclamation concernant le classement, vous avez 24h à compter de la date de publication des résultats, pour adresser un mail à l'organisateur. Passé ce délai, aucun changement ne sera effectué. Tout litige relatif à l'inscription ou relatif à la gestion et au règlement sportif ne peut être considéré comme un motif valable de réclamation. Si vous ne pouvez pas participer à l'événement, il est obligatoire d'envoyer un mail avec votre certificat médical à l'organisateur afin qu'il puisse libérer la place à quelqu'un d'autre. Aucun remboursement ne sera effectué et ce peu importe le motif. Le covid ne représente en aucun cas un événement de force majeure. Il ne déroge donc pas à la règle. Il en revient au bon vouloir de l'organisateur de vous reporter votre inscription, ou non, sur l'édition de l'année prochaine. Sans certificat médical, aucune action ne pourra être effectuée. Toute réclamation relative à l'inscription du coureur doit être adressée par mail à : contact@running06.com